RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA CARTE I.G.N. 49/4

JALHAY

Bassin de la VESDRE

Unité 5E : Vallée de la Hoëgne à Polleur (BV 554) se prolonge sur la carte 50/1

BV 554: BASSIN VERSANT DE LA HOEGNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (VESDRE ET WAYAI EXCLUS)

PIP du versant sud de la Vesdre en amont du viaduc de Polleur (le PIP se prolonge sur la carte 50/1 et Theux)

Étendre le PIP limité actuellement aux bois qui tapissent une partie du versant sud de la vallée de la Hoëgne (Bois des Gattes et de Chaumont) afin qu'il englobe l'ensemble du versant entre l'autoroute et le Bois des Gattes à l'exception des zones d'habitat et la ZACC des Bansions.
Cette partie du versant, à la fois vallonnée (vallée du ruisseau de Sarpay), boisée et bocagère, participe à la beauté du paysage qu'on apprécie particulièrement bien à partir des PV situés sur les hauteurs de Polleur (**PV 1 et PVR 61 carte 42/8)** de Rostibouhaye) ou depuis le viaduc de Polleur.

PV 1 WP 478 — **PV d'intérêt communal.** Ce PV de Polleur offre une jolie vue depuis la rue de Xhavée vers le versant sud de la vallée de la Vesdre à hauteur de Polleur.

PV 1 (WP 478)

PVR 61 carte 42/8 du Chemin de Rostibouhaye 8

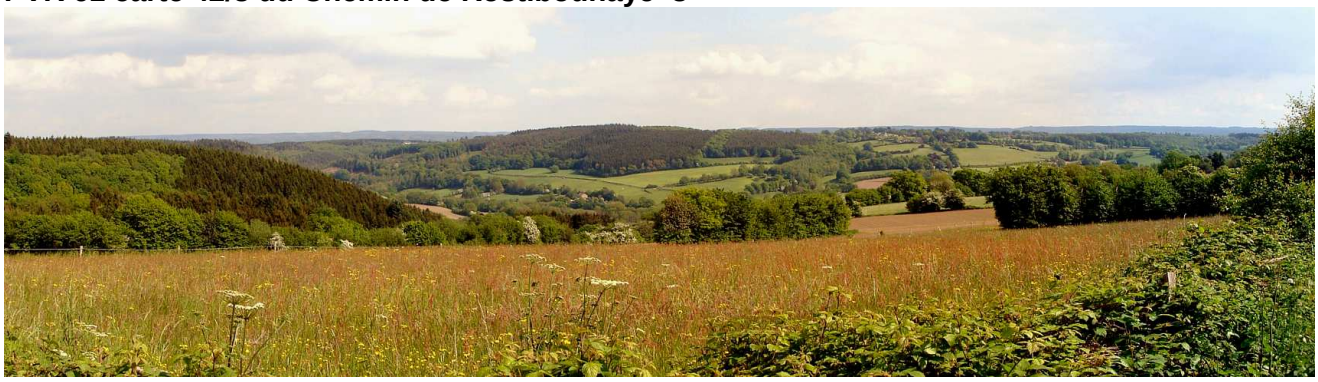

du viaduc de Polleur

PV 2 **PV d'intérêt communal**
WP 357 De ce PV situé dans la zone agricole Des Bansions, on jouit d'une superbe vue dominante sur la vallée de la Hoëgne en amont de l'autoroute.
On se trouve à l'opposé du PVR de Rostibouhaye. On découvre l'habitat de Polleur et Jehanster étalé au fond de la vallée.

Sous bassin du ruisseau de Wayay

Unité 6D : Vallée du Ruisseau du Petit de Chawion et ses affluents (BV 553)

BV 553 : Bassin Versant du WAYAI du confluent avec le ruisseau de Winamplanche au confluent avaec la Höegne (Hoëgne exclue)°

PIP de Ligné

Inscrire un PIP sur l'amont de la vallée du ruisseau du Petit Chawion à Ligné qui déborde dans la commune de Theux. Dans cette partie de la vallée, le paysage est encore ouvert, ce qui n'est pas le cas plus en aval où le cours d'eau pénètre dans le bois de Staneu et y termine sa course.
Le paysage rural, vallonné, varié et non perturbé constitue un petit ensemble très harmonieux traversé par une promenade balisée.

PV 3 **PV d'intérêt communal**
WP 358 Jolie vue vers Ligné. La zone agricole fait toujours partie de la zone de haies remarquables.

PV 4 (WP 476)

SPA

Le Schéma de structure de Spa est à l'étude. Nous avons pu obtenir copie de la partie paysagère de l'étude de la situation existante datant du 25 juin 2013. Deux membres de la CCATM ont revu les différents points de vue mentionnés dans l'étude. Nous sommes retournés sur le terrain après avoir reçu les résultats de leur travail. Notre analyse s'est donc basée sur l'ensemble de ces données et sur les résultats de notre visite de terrain.

Sous bassin du ruisseau de Wayay

Unité 6D : Vallée du Ruisseau du Petit de Chawion et ses affluents (BV 553)

BV 553 : BASSIN VERSANT DU WAYAI DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE WINAMPLANCHE AU CONFLUENT AVAEC LA HÖEGNE (HOËGNE EXCLUE)°

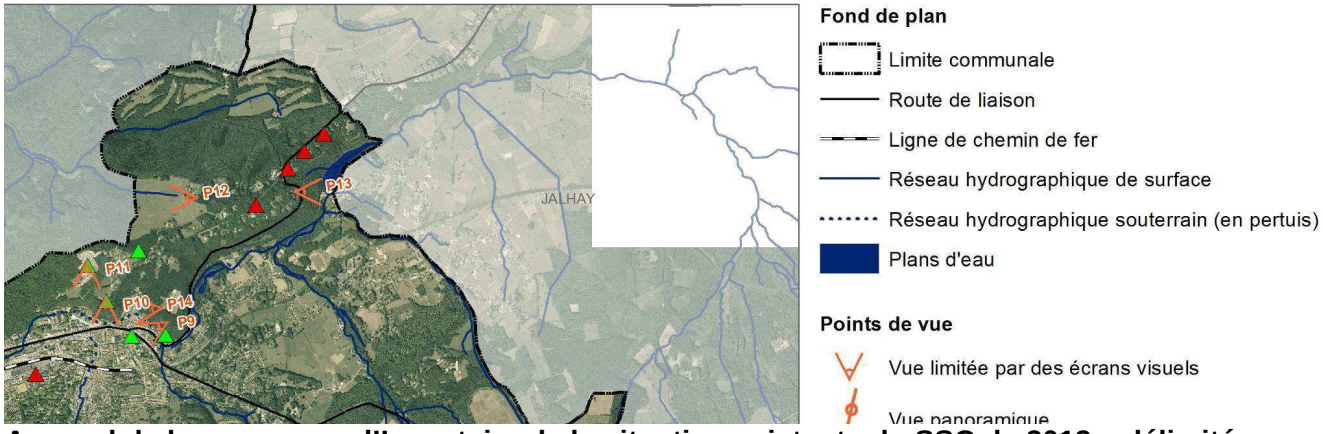

Au nord de la commune, l'Inventaire de la situation existante du SSC de 2013 a délimité une première unité paysagère qui correspond en partie à la vallée du Ruisseau du Petit Chawion.

Extrait de l'inventaire du SSC
« Le versant nord et le plateau de Balmoral
Le paysage Nord présente deux sous-unités : le massif forestier du Nord et les ouvertures herbagères. Le massif forestier … se prolonge vers la vallée de la Hoëgne par l'important massif du Staneux (commune de Theux). Il est principalement constitué d'essences feuillues indigènes.
…
*Sur le plateau, les prairies herbagères sises autour de la ferme de Frahinfaz (**PV 12 du SSC**) et le Pré aux Cerfs créent également une grande ouverture dans le paysage, tout comme le parcours du Golf Club des Fagnes. Afin de maintenir une variation des paysages (alternance de paysages ouverts et fermés), il est nécessaire de sauvegarder ces prairies. »*

PIP de Frahinfaz et Pré aux Cerfs

Maintenir le PIP sur les zones herbagères qui constituent une zone paysagère ouverte qui se justifie surtout à l'échelon communal. Il faudra éviter qu'on ne les boise.
Le maintien du PIP sur les boisements de la vallée ne se justifie pas, du moins pour les vues depuis le territoire de Spa. On n'en voit pratiquement que les lisières comme l'illustrent les vues à partir de la LV d'intérêt communal **(LV 5).**
Ces boisements font partie du paysage qu'on découvre à partir de la commune de Theux.

LV 5 **LV d'intérêt communal.**
WP 509

Photos extraites de l'analyse existante du SSC de SPA

Unité 6E : Vallée du ruisseau de Winamplanche (BV 552)

BV 552 : BASSIN VERSANT DU WAYAI DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DU VIEUX SPA AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE WINAMPLANCHE

PIP de la vallée du ruisseau de Winanplanche (se prolonge dans la commune de Theux)

Cette vallée profonde et évasée constitue un très bel ensemble paysager qu'il faut préserver. Les versants en grande partie enherbés, participent à ce paysage ouvert qui offre de nombreuses vues permettant de découvrir Winamplanche au fond de la vallée, Spa au sein de la vallée du ruisseau de Wayai et Desnié.

Étendre le PIP sur le petit village de Winamplanche. Le village a conservé une structure bâtie traditionnelle et est partiellement inscrit en PICHE au plan de secteur. Il ne se voit pas depuis les PV situés sur les hauteurs des deux versants (**PV 6 et PVR 7**), mais forme un élément essentiel du paysage lorsqu'on s'en approche (**PV 8- LVR 39**). Il constitue donc un élément important dans cet ensemble paysager et doit en faire partie.
Étendre le PIP sur les prairies et boisements du versant appartenant à la commune de Spa, comme c'est le cas pour la partie appartenant à Theux. Ils font partie du paysage harmonieux qu'on découvre des différents PV situés de part et d'autre de la vallée.

Remarque : Le PIP est étendu sur les boisements qui occupent le sommet du versant utilisé comme plaine de manœuvre pour le domaine militaire. Ils font partie de la zone de service public et d'équipement communautaire. L'intégration paysagère des projets qui pourraient s'y développer devra faire l'objet d'un suivi particulièrement attentif. L'objectif n'étant pas d'y faire obstacle mais de préserver au mieux l'harmonie d'ensemble de ce paysage.

PV 6
WP 89

PV d'intérêt communal

Cette belle découverte de la vallée du ruisseau de Winamplanche en sortant du bois de Vecqueterre est possible aujourd'hui car une plantation d'épicéas a été coupée à hauteur du **PV 7.** Elle est située dans la zone agricole et, malheureusement pour la vue, de nouveaux arbres ont été plantés. Si les arbres ne sont pas coupés relativement tôt, la plantation refermera à nouveau la vue. C'est pourquoi le PVR n'a pas été retenu à cet endroit.
Le fond de la vallée où se niche le village ne se voit pas, mais cette vue permet d'apprécier le versant opposé qui fait partie de la commune de Theux. Il est inscrit en périmètre d'intérêt paysager à l'exception de la zone d'habitat située à mi-versant, ce qui se justifie entièrement.
Les prairies qui s'étalent entre le PV et le fond de la vallée, ne font pas partie du périmètre d'intérêt paysager actuel inscrit sur une partie du versant appartenant à la commune de Spa. Elles sont intégrées dans l'extension du PIP proposée.

PVR 7
WP 90

Inscrire un PVR.

Très belle découverte de la vallée du ruisseau de Winamplanche.
D'ici aussi le fond de la vallée où se niche le village ne se voit pas, mais cette vue permet d'apprécier le versant opposé qui fait partie de la commune de Theux.
Les prairies qui s'étalent entre le PV et le fond de la vallée, ne font pas partie du périmètre d'intérêt paysager existant. Elles sont intégrées dans l'extension du PIP proposée.

PV 8
N 50°28'27"
E 05°49'20"
WP 246

PV d'intérêt communal.
C'est à partir de ce point situé plus bas qu'on découvre partiellement le village de Winamplanche au creux de la vallée. Le versant opposé appartenant à Theux est actuellement inscrit en PIP au plan de secteur. Au nord, on voit les boisements qui tapissent les versants de la vallée du ruisseau de Wayai dans l'étranglement qui commence à Marteau.

PV 9
WP 91

PV d'intérêt communal. Ce PV situé à côté d'un chêne classé, illustre encore le paysage de la vallée de Winamplanche. Il est situé dans l'extension du PIP**.**

LV 10
WP 508

LV d'intérêt communal.
Le replat de la Vecqueterre offre également une vue profonde vers Winanplanche et le versant ouest de l'Eau Rouge (commune de Theux).5

PHOTOS EXTRAITES DE L'ANALYSE EXISTANTE DU SSC DE SPA

Unité 6F: Vallées du Wayai de Spa à Marteau et de son petit affluent le ruisseau de Creppe (BV 552)

BV 552 : BASSIN VERSANT DU WAYAI DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DU VIEUX SPA AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE WINAMPLANCHE

PIP de Creppe

Étendre le PIP existant, limité aux zones forestières, pour qu'il englobe l'ensemble paysager très harmonieux que constitue le village de Creppe et son auréole paysagère qu'on peut apprécier des différents points de vue relevés.

*« Creppe présente encore un paysage typique de noyau villageois groupé : le centre s'organise autour d'une église et de quelques anciennes fermes en ordre ouvert et semi-ouvert. Les maisons s'étant implantées dans le village sont mitoyennes ou semi-mitoyennes. La première couronne du finage traditionnel est encore occupée par de multiples prairies herbagères. Ces dernières offrent un important milieu ouvert qui s'interpénètre dans le massif forestier du Sud de Spa (***LV 11-LVR 14-LVR 17***). Le village et son finage, par l'implantation du bâti et l'homogénéité de ses constructions traditionnelles, forme une sous-unité paysagère de qualité, qu'il faut préserver. Le centre du village est d'ailleurs repris en RGBSR et en PICHE. » (extrait de l'étude du SSC)*

Le PIP est étendu au nord sur la zone agricole entre le chemin de Moutons et la Vecqueterre. Cette zone fait partie des très beaux paysages qu'on découvre depuis les différents chemins et complète naturellement le PIP proposé.(**PV 12-13**).

LV 11
WP 87

LV d'intérêt communal. Cette LV du SSC permet de découvrir la partie ouest et nord de la première couronne du finage traditionnel de Creppe, encore occupée par de multiples prairies herbagères. Ces dernières offrent un milieu ouvert qui s'interpénètre dans le bois de Vecqueterre. Le paysage est un peu gâché par le lotissement que l'on voit à l'avant-plan du village.

Cette photo vers Creppe est prise depuis la prairie située le long de la **LV 14** car la végétation masque une partie du village lorsqu'on reste sur la voirie.

Photo extraite de l'analyse existante du SSC de SPA

PV 12
WP 510

Le PV 22 du SSC, situé au réservoir de Creppe (SWDE), offre une vue profonde vers le bois de Vecqueterre. Elle est limitée au Nord par les massifs boisés sis sur la commune de Theux (arrière-plan).
« Le chemin des Moutons, liant Creppe à la caserne militaire offre plusieurs vues intéressantes, bien qu'aucun aménagement de type « point de vue » (gloriette, banc, table d'orientation) ne soit installé » (extrait de l'étude du SSC)

PHOTOS EXTRAITES DE L'ANALYSE EXISTANTE DU SSC DE SPA

PV 13
WP 85

Plus bas dans le chemin, une vue dégagée s'étend au delà des limites communales, vers Theux et le Maquisard.

Photos extraites de l'analyse existante du SSC de SPA

LVR 14
WP 86

Inscrire une LVR.
À hauteur du cimetière de Creppe, on jouit d'une vue très ouverte qui englobe à la fois le village et tout le paysage rural qui s'étend vers l'ouest et le nord. L'observateur suggère de placer un banc à cette hauteur. On y voit notamment le clocher depuis le coin du cimetière.

À l'extrémité ouest de la LVR (**Point 15**), au croisement avec le chemin des Essarts, un banc est installé. Il invite le promeneur à s'arrêter pour découvrir le paysage de la vallée du Wayai et l'invite à poursuivre sa promenade en empruntant le chemin pour le découvrir plus en profondeur.
.

Point 15 (WP 247)

PV 16 (WP 511)**: PV d'intérêt communal.**
À hauteur du croisement des chemins de Werihay et des Essarts, on découvre une vue plus ouverte sur la vallée du Wayai. On voit très bien le massif boisé qui tapisse le versant nord de la vallée entre Marteau et Spa. On peut même y repérer le PV de la Grande Duchesse **(PV 513)**

LVR 17
WP 512

Inscrire une LVR.
C'est depuis le chemin Lébioles qu'on profite des plus belles vues sur la partie sud du village de Creppe et son environnement toujours composé de prairies, champs jusqu'à la limite forestière. Il offre de jolies vues à presque 360°, le village restant le point de focalisation de ce paysage.
La zone agricole située au nord de la LV fait partie du périmètre du RGBSR de Creppe.

Vers le sud la vue est moins intéressante

LV 32
WP 88

Cette LV illustre également le paysage rural au sud du village de Creppe qui fait toujours partie du périmètre du RGBSR et de l'extension du PIP proposée au sud du village

Unité 6G: Vallées du Wayai à Spa et de ses affluents le ruisseau du Vieux Spa et la Picherotte (BV 551)

BV 551 : BASSIN VERSANT DU WAYAI EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DU VIEUX SPA

« La vallée du Wayai et l'agglomération spadoise »
Le fond de vallée du Wayai, délimité au Nord par le versant abrupt de Balmoral et au Sud par un abrupt quarztophylladeux, se décompose en deux sous-unités. La première est constituée de l'agglomération (tissu urbain bâti) alors que la seconde correspond à une zone herbagère sise à l'extrémité sud de la ville. N.B. : Nous considérons ici l'agglomération comme étant perçue dans son ensemble, sans tenir compte des spécificités du bâti.
Le centre historique de l'agglomération spadoise concentre, dans un tissu urbain dense, un nombre important de bâtiments et de monuments de caractère, qu'ils soient classés ou non. Les principaux espaces publics végétalisés sont, d'une part, le Parc de Sept Heure, et d'autre part le Parc Anglican, tous deux agrémentés de végétation haute et basse tige, ainsi que de graminées (herbe). Les jardins du Casino, ou encore quelques alignements d'arbres ou petits squares plantés jalonnent le paysage urbain. » (Extrait de l'étude paysagère du SSC)

PIP de la vallée du Wayai à SPA

Maintenir le PIP existant sur les boisements qui encadrent la vallée du Wayai et l'**étendre** sur les parties du versant forestier inscrites en zone d'espaces verts qui font presque entièrement partie du PICHE de Spa. Ces boisements sont intimement liés à l'environnement paysager de Spa et à son image comme l'illustrent très bien le **PV 37** depuis le versant de Winanplanche et le **PVR 19** de la carrière Pirosson.

PVR 19
WP 245
N 50°29'33"
E 05°52'16"
320 m

Inscrire un PVR.
Le PV de la carrière de Pirosson est situé à la pointe du plateau. Il permet de faire la photo traditionnelle de la ville de Spa. Cette vue permet d'englober de nombreux bâtiments spadois : anciens thermes, casino, Pouhon Pierre le Grand, galerie du Parc de Sept Heures,… tout en ayant une vue très profonde sur le paysage.
Dans l'axe de la vallée, le paysage se referme sur le versant herbager du ruisseau de Winamplanche inscrit en PIP au plan de secteur. Il fait partie de la commune de Theux.

PVR 20
WP 98
N50 29 30.80
E005 52 14.90
315m

Inscrire un PVR à la Roche Plate.
Très jolie vue dominante offrant à la fois une vue plongeante sur la place de l'Hôtel de ville et une vue d'ensemble sur le centre de Spa, les boisements du versant sud et la frange herbagère qui subsiste actuellement entre les boisements et la zone urbanisée. Une partie de ces prairies, inscrite en ZACC au plan de secteur, risque de disparaître. Le PV du Jeu de Paume (P9) relevé par le SSC offre une vue plus dominante, mais aussi moins ouverte sur le centre de Spa.
Ce point de vue est peut-être moins remarquable que celui de la Carrière Pirosson au niveau de la ville en elle-même mais il offre une vue plus large sur le paysage.

En contre-haut des 2 PV ci-dessus, se trouve le pavillon de Hesse-Rhinfels (photos ci-après). Celui-ci est classé et se trouve le long du GR. Sa destination originale était un lieu de point de vue.
La commune est intervenue auprès de la DNF afin de restaurer la vocation première du lieu. La DNF, après discussions a décidé de rouvrir la vue et de remettre ce lieu en valeur.

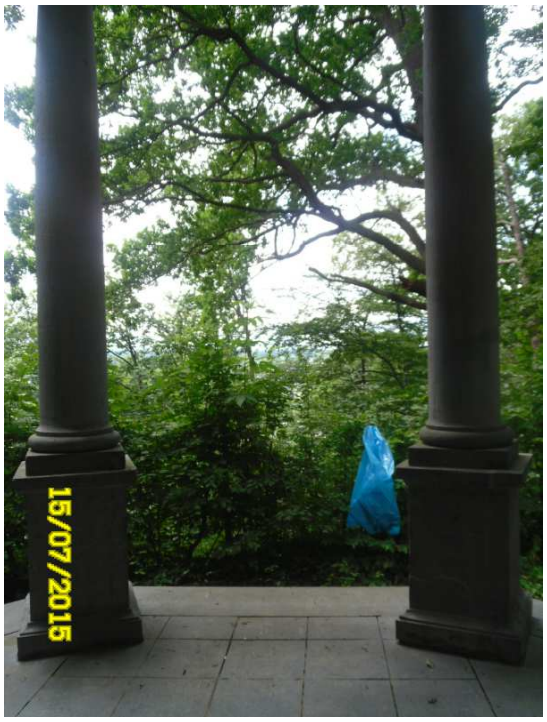

PV 21
WP 525

PV d'intérêt communal.
« Depuis le nouveau centre thermal, la percée du funiculaire dans le versant Nord de Spa offre une vue plus ou moins ouverte sur la place du Monument et la place Royale ainsi que vers l'avenue Professeur Henrijean.
L'ouverture dans la végétation est limitée réduisant fortement la visibilité durant la saison estivale. » (Extrait de l'étude paysagère du SSC)

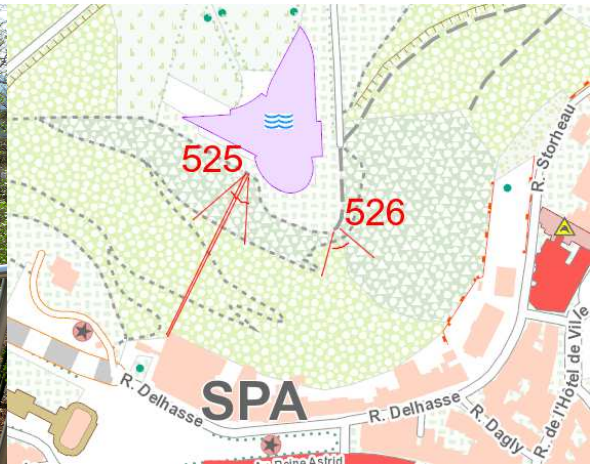

PV 22
WP 526

En contrebas des nouveaux thermes, il y a une table d'orientation qui est très dégradée.
Il serait intéressant d'étudier la possibilité de restaurer une ouverture de vue sur le paysage et les ancien thermes en veillant toutefois à ne pas rendre visible les nouveaux thermes. . Si c'est possible, cela permettrait de découvrir en vis à vis les anciens et nouveaux thermes à partir de la table d'orientation,

PV 23
WP 513

PV d'intérêt communal.
Ce PV est situé le long de la promenade de la Grande Duchesse qui parcourt le massif boisé du versant nord de la vallée du Wayai.
À cet endroit, sur le tracé du GR, subsiste une ouverture de vue sur le fond et le versant opposé de la vallée où s'étale la vaste zone de prairies qui subsiste entre Spa Monopole et Creppe. On l'appelle le PV de la Grande Duchesse.

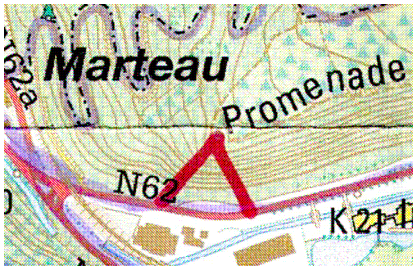

PV 24
WP 514

PV à réhabiliter.
Au pavillon Bernard, repris comme belvédère sur la carte IGN, la DNF envisage de rouvrir la vue en coupant les arbres qui ont refermé l'ouverture de vue tout en choisissant une orientation de vue qui ne donne pas sur les installations de Spa Monopole.

PVR 25
WP 98

Depuis le cimetière de SPA, situé sur la hauteur du versant abrupt de la vallée du Wayai, on jouit d'une jolie vue qui porte sur le versant sud de la vallée du Wayai. On y repère aisément, la zone herbagère qui accompagne le village de Crepe.

***La troisième sous-unité est presque exclusivement constituée de bois**. L'épicéa domine ces étendues forestières bien que l'on rencontre quelques poches de feuillus dispersées. Peu d'infrastructures routières traversent cette zone, renforçant l'image fermée du milieu. Seule la piste de ski du Thier des Rexhons offre une vue ouverte, dirigée sur le replat de Creppe. L'ensemble du massif forestier est repris dans un périmètre d'intérêt paysager (PIP) au niveau du plan de secteur* (Extrait de l'étude paysagère du SSC)

PVR 26
WP 248
N 50°27'26"
E 05°52'07"

Inscrire un PVR.
La piste de ski du Thier des Rexhons offre la seule ouverture de vue dans le massif forestier qui tapisse le haut du versant sud de la vallée du Wayai. On découvre le village de Creppe sur son replat avec en arrière-plan les boisements de Theux. La ligne d'horizon est marquée par le terril du Hazard de Retinne à Fléron.

Unité 6H : Amont de la vallée du ruisseau du Wayai (BV 551)

BV 551 : BASSIN VERSANT DU WAYAI EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DU VIEUX SPA

PIP du versant nord du ruisseau de Wayai et du Lac de Warfa. (se prolonge sur la carte 50/1 et à Jalhay)

Étendre le PIP existant sur l'ensemble du versant nord du Wayai ainsi que sur le lac de Warfa et ses berges.
Ce paysage harmonieux qui se prolonge dans la commune de Jalhay, outre sa valeur paysagère et sa rareté dans la commune, constitue un atout touristique important à préserver.
Il faut veiller à l'intégrité de la crête boisée du versant pour que ne se répètent pas les trouées faites par les deux nouveaux immeubles construits sur cette crête.

LV 27
WP 84

LV d'intérêt communal.
Les vues sur le lac de Warfa et son versant abrupt boisé, méritent d'être protégées et cela malgré la présence d'immeubles récents qui perturbent le paysage et font concurrence au château situé sur le versant boisé se trouvant dans la commune de Jalhay.

PV 28
WP 513

PV d'intérêt communal à restaurer.
Le long de la route de Balmoral, une table d'orientation a été installée à proximité d'une ancienne aubette de tram. Aujourd'hui cette table est peu utile étant donné le faible dégagement de la végétation existante à l'avant-plan qui limite fortement l'ouverture de vue. Heureusement la DNF a programmé des coupes d'arbres qui devraient rouvrir la vue. Il serait intéressant de prévoir une petite zone de parking le long de la route.

THEUX

Unité 5 B : Vallée de la Hoëgne à Theux (BV 554)

BV 554 : BASSIN VERSANT DE LA HOËGNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (Vesdre et Wayai exclu)

PIP TANCRÉMONT-Raborive-Rondehaye et Mont (Le PIP se prolonge sur les cartes 42/7-42/8-49/3)

Maintenir le PIP existant sur le magnifique paysage rural qui s'étale au sud de Tancrémont en englobant Rondehaye, Rabôrive. Il peut s'apprécier des différentes voiries qui le parcourent et des points et lignes de vue répertoriés à Tancrémont.

Étendre le PIP sur le paysage tout aussi harmonieux qui se prolonge presque jusqu'à Mont, conformément à l'étude du SSC**.**

PIP de Hodbomont-Jevoumont (L-M-N du SSC)(se prolonge sur la carte 49/3)

Maintenir le PIP existant sur l'amont de la vallée du Wayot et de ses affluents (zones boisées, bocagères et agricoles) conformément à l'étude du SSC)

Etendre ce PIP vers Jevoumont et Theux (**M**) afin d'englober les **LVR 29 et 33** de Jevoumont et de rencontrer le PIP de la vallée du Targnon et les versants du
Wayai conformément aux propositions de l'étude du SSC. Toute cette partie du versant ouest de la vallée de la Hoëgne et de son affluent le ruisseau de Wayai est un ravissement pour les yeux.

LVR 29
WP 10
PVR 6 du SSC

Inscrire une LVR à Jévoumont. Elle complète la découverte du paysage de versant ouest de la Hoëgne que l'on découvre depuis Tancremont et offre une vue sur Hodbomont, Mont….
Un internaute a placé un panorama pris en dessous du vestige de haie qui masque en partie Mont https://ssl.panoramio.com/photo/38552537 . La vue est encore plus jolie, bien que moins dominante. C'est pourquoi nous proposons d'inscrire une LVR **.**

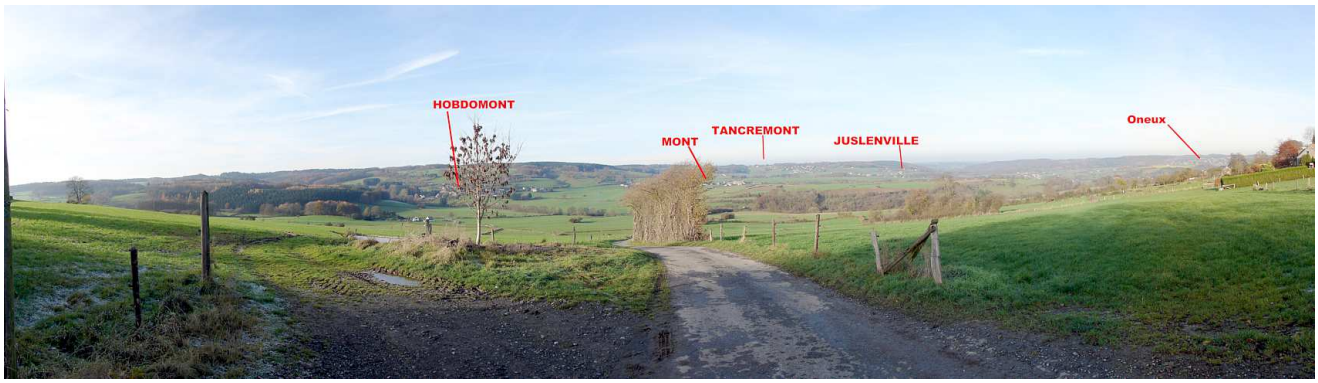

PVR 30
PV 3 de l'étude du SSC
WP 4

Inscrire un PVR. Ce PV, situé le long d'un chemin du Laboru, offre une très jolie vue ouverte permettant d'apprécier l'ensemble du versant opposé de la vallée de la Hoëgne où l'on distingue les différents villages se succédant depuis Jévoumont jusqu'à Tancrémont en passant par Mont.
Au moyen plan on découvre Le Rocheux.

Unité 5 C : Vallée du ruisseau du Pré l'Evèque (BV 554)

BV 554: BASSIN VERSANT DE LA HOEGNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (VESDRE ET WAYAI EXCLUS)

PIP de la vallée du ruisseau du Pré L'Evêque.(K du SSC) (se prolonge sur la carte 42/8)

L'extension du PIP proposée dans l'étude du SSC (hachures vertes) sur la vallée du ruisseau du Pré l'Evêque entre Au Fays et Sassor se justifie **à l'échelon communal mais pas au niveau du Plan de secteur par comparaison avec les paysages du versant ouest de la Hoëgne.**

C'est une vallée ouverte qui s'enfonce progressivement vers Sassor. Ce paysage essentiellement agricole est légèrement perturbé par l'élevage intensif situé à l'entrée d'Au Fays. Quelques anciennes haies et arbres isolés, ainsi que la végétation du fond de la vallée… agrémentant quelque peu ce paysage de liaisons entre les deux villages et le hameau de Sur les Trixhes.

L'extension du PIP proposée dans l'étude du SSC, englobe l'ensemble du hameau de Sur les Trixhes. Nous pensons qu'il pourrait se limiter à la partie située au nord de la ligne de crête.

PV 31
WP 7

PV d'intérêt communal. Il offre une jolie vue sur Au Fays et la vallée. De plus, le bâtiment de l'élevage intensif est beaucoup moins présente dans le paysage qu'au **point 60 (carte 42/8)**

PV 32
WP 6

Depuis Sur les Trixhes, le paysage avec la vue sur les châteaux d'Au Fays, est malheureusement perturbé par les bâtiments de l'élevage industriel.
Pourquoi n'y a-t-il pas de plantations d'arbres pour l'intégrer dans le paysage ?
Lorsqu'on arrive à Au Fays, une construction contemporaine récente avec une toiture plate attire le regard. Ses murs blancs et sa position dominante en font un point d'appel qui fait concurrence au château et l'empêchent de s'intégrer au bâti existant. Ce nouveau bâtiment est également très visible du **PV 32** de Sur les Trixhes situé sur l'autre versant de la vallée.

Unité 5 D : Vallée de la Hoëgne (BV 554)

BV 554: BASSIN VERSANT DE LA HOEGNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (VESDRE ET WAYAI EXCLUS)

PIP de la vallée de la Hoëgne du Viaduc de Polleur au confluent avec le Wayai (Y du SSC)

Maintenir le PIP existant sur cette partie de la vallée de la Hoëgne qui constitue une partie essentielle du paysage qu'on découvre en parcourant le viaduc de Polleur et depuis la **LVR 33** située à l'Est de Jevoumont.
En circulant au fond de la vallée qui conduit à Polleur, on apprécie surtout la première partie agrémentée de prairies garnies de haies soulignant les courbes de niveau et le petit hameau de Sasserotte. La partie occupée par le camping est nettement moins intéressante. Ce camping est très perturbant, en tout cas lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles. Par contre, depuis le viaduc de Polleur et de la **LVR 33**, on découvre la beauté de ce très bel ensemble paysager que constitue cette partie de la vallée de la Hoëgne
L'étude du SSC propose de modifier l'affectation de la zone de loisir située entre l'autoroute et Chinru en zone agricole lors d'une compensation éventuelle, ce qui permettra de conserver une belle zone bocagère qui fait partie de cette vallée.

Unité 5E : Vallée de la Hoëgne à Polleur (BV 554) se prolonge sur la carte 50/1

BV 554: BASSIN VERSANT DE LA HOEGNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (VESDRE ET WAYAI EXCLUS)

PV 1
WP 478

PV d'intérêt communal. Ce PV de Polleur offre une jolie vue depuis la rue de Xhavée vers le versant sud de la vallée de la Vesdre à hauteur de Polleur.

Unités 6A-6B-6C-6D : Vallées des Ruisseaux de Wayai, de Targnon et de Tûron
(BV 553)

BV 553 : BASSIN VERSANT DU WAYAI DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE WINAMPLANCHE AU CONFLUENT AVAEC LA HOÊGNE (HOËGNE EXCLUE)°

PIP de Becco-La Reid et Hestroumont (se prolonge sur la carte 49/3)

Maintenir les PIP existants sur les vallées des ruisseaux de Targnon et de Tûron (zones boisées, bocagères et agricoles).
Les étendre sur le village de Becco et son environnement paysager conformément à la proposition du SSC. Ce joli village situé sur la ligne de crête séparant les deux vallées, constitue un élément essentiel de ce très bel ensemble paysager au même titre que La Reid et Hestroumont.

LVR 33
WP 11-12

Inscrire une LVR
La vue très ouverte et très longue permet de voir à l'extrême gauche : le village d'Oneux ; au centre : la ruine du Château de Franchimont, sur sa gauche la vallée du ruisseau du Pré l'Evêque et une partie de Sassor, sur sa droite celle de la Hoëgne en aval de Polleur et une partie de Spixhe.

Etant donné que le PVR du SSC était situé au sein d'une prairie, nous avons cherché une autre vue équivalente à proximité**.** Nous proposons une LVR un peu plus bas sur le chemin qui conduit à l'ancien observatoire sous abri du fort de Tancrémont. L'extension du PIP de versant proposée dans l'étude du SSC remonte jusqu'au chemin où se trouve la LVR, ce qui se justifie entièrement.

PV 34
WP 14

PV d'intérêt communal.
Jolie vue ouverte embrassant le paysage qui s'étend de Bois Renard à Fays. Ce panorama permet, notamment, d'admirer Hobdomont, Mont,
Thier, Oneux, et Fays.

PV 35
WP 579

PV d'intérêt communal.
Ce panorama offre une belle vue sur Becco et Bois-Renard, il est possible aussi de deviner Vert Buisson et La Reid.

Photos bureau AGORA

PV 36
WP 580
PV 8 du SSC

PV d'intérêt communal
Situé à l'arrière de la ferme de la Chapelle ce panorama permet d'admirer, le village de La Reid (photo ci-dessous) ainsi que les villages d'Hestroumont, de Franchimont et de Sassor. Cependant, la brume présente lors de la prise de vue de ce panorama a limité la portée de la vue.
Nous n'avons pas suivi la proposition du SSC d'y inscrire un PVR. Nous trouvons que la vue est trop limitée par rapport aux autres PVR et LVR vers la Reid

Unité 6D : Vallée du Ruisseau du Petit de Chawion et ses affluents (BV 553)

BV 553 : Bassin Versant du WAYAI du confluent avec le ruisseau de Winamplanche au confluent avaec la Höegne (Hoëgne exclue)°

Maintenir le PIP existant sur cette vallée entièrement boisée.
Les membres de la CCATM réclament le maintien en PIP des boisements de cette vallée afin de pouvoir intervenir pour qu'on maintienne les boisements de feuillus suite aux coupes.

Unité 6E: Vallée du ruisseau de Winamplanche (BV 552)

BV 553 : Bassin Versant du WAYAI du confluent avec le ruisseau du Vieux Spa au conffluent avec le ruisseau de Winamplanche

PIP de la vallée du ruisseau de Winanplanche (se prolonge dans la commune de Spa)

Cette vallée profonde et évasée constitue un très bel ensemble paysager qu'il faut préserver. Les versants en grande partie enherbés, forment un paysage ouvert qui permet de découvrir Spa au sein de la vallée du ruisseau de Wayai, Winamplanche au fond de la vallée et ensuite Desnié.
Étendre le PIP sur le petit village de Winamplanche. Il constitue un élément important dans cet ensemble paysager et doit en faire partie.

LVR 37
WP 95

Inscrire une LVR
Jolies vues dominantes vers la vallée du ruisseau de Wayai et la ville de SPA. Cette LV est située le long de la rue Haftay.

PV 38
WP 96

PV d'intérêt communal. Autre vue vers SPA et le versant herbager où se situe Creppe. Ce PV est situé sur un sentier.

LVR 39
WP 92-93-94

Inscrire une LVR.
Très belle découverte de la vallée et du village de Winamplanche**.** Le village est en partie inscrit en Périmètre d'Intérêt Culturel Historique et Esthétique. Nous proposons qu'il soit intégré au PIP existant qui devrait également être étendu sur le versant opposé.

WP 92

WP 93

WP 94

Autre jolie vue depuis la Rue sur le Thier vers Winamplanche qu'on domine et Desnié. Une bonne partie de ce paysage est déjà inscrit en PIP actuellement au plan de secteur et son maintien en PIP se justifie.